

ACCÈS SÉCURISÉ DES FEMMES À LA TERRE ET PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE FONCIÈRE À DAROU KHOUDOSS ET TOUBACOUTA

;

;

© 2021, IPAR



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

IDRC Grant/Subvention du CRDI: 108695-001-Promotion of inclusive land governance to improve women's land rights in Senegal



ACCÈS SÉCURISÉ DES FEMMES À LA TERRE ET PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE FONCIÈRE À DAROU KHOUDOSS ET TOUBACOUTA

Le phénomène d'ATGE gagne l'ensemble du Sénégal, privant les communautés de leurs droits fonciers, des principaux moyens d'existence. L'IPAR, en partenariat avec le CNCR et aGter, a bénéficié d'un appui financier du CRDI pour exécuter ce projet de recherche-action participative et collaborative.

Ce projet évalue des initiatives mises en œuvre et analyse du contexte global de trois communes, situées dans trois zones agro-écologiques : bassin arachidier, Niayes et vallée du fleuve Sénégal, afin de :

- 1 Identifier et capitaliser les bonnes pratiques et analyser leurs conditions de mise à échelle et de répliquabilité ;
- 2 Proposer des mesures correctives aux gaps ;
- 3 Mieux comprendre les contraintes et opportunités spécifiques de changement en faisant l'état des lieux de chaque commune.
- 4 Tester des solutions alternatives à partir de ces évidences produites

La pauvreté féminine, pluralité des systèmes de gouvernance foncière et ancrage des pratiques coutumières comme dénominateur dans les différentes zones agroécologiques

Darou Khoudoss :

- Réduction forte de l'assiette foncière
- Faible superficie des terres « sécurisables »
- Présence des sociétés minières et énergiques
- Importance du marché foncier
- Développement de l'agrobusiness
- Coût de l'exploitation des terres agricoles

Toubacouta :

- Rétrécissement progressif de l'assiette foncière
- Développement du marché foncier pour financer la migration des jeunes, par exemple ;
- Effets du changement climatique/environnemental

■ Faible représentation des femmes dans les instances de gouvernance foncière

Femmes et gouvernance foncière Représentativité numérique et participation transformative ?

Darou Khoudoss	Toubacouta	Ross Béthio
30 femmes et 30 hommes	23 hommes et 23 femmes	23 hommes et 23 femmes
		
Aucune femme dans la commission domaniale	1 femme dans la commission domaniale	Aucune femme dans la commission domaniale

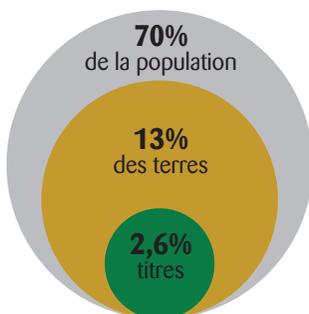


Parité parfaite dans les conseils municipaux, mais quasi exclusion des femmes de la gouvernance foncière : « Cantonnement aux commissions qui rappellent leurs rôles reproductifs » : **Une participation non effective**



Faible accès sécurisé des femmes à la terre

Les femmes représentent 70% de la population active rurale et détiennent moins de 13% des terres, et moins de 1% pour les terres agricoles. Elles ne constituent que 2,6% à avoir un titre individuel.



Répartition du capital foncier au sein des ménages selon le genre

5,5 ha	1,7 ha	→ Toubacouta
4,5 ha	1,9 ha	→ Khoudoss
3,2 ha	2,7 ha	→ Ross Béthio

Niveaux d'accès sécurisé par les femmes à Toubacouta et Darou Khoudoss

Toubacouta

- L'autonomisation sociale, juridique et gratuité des frais de bornage ont permis une meilleure sécurisation des terres par les femmes :

227
délibérations obtenues

Dans le cadre du Projet évalué : Droits fonciers et égalité des chances / CNCR - AJS - COSPE

28% contre **5%** sur 357 producteurs détiennent un titre sur les terres qu'elles exploitent

Darou Khoudoss

- 100 demandes formulées par des propriétaires coutumiers, 17% par des femmes.

Aucune délibération

Les principales raisons sont

- 20% des terres sont situées dans la zone des terroirs où les collectivités peuvent délivrer un droit d'usage.
- Coût élevé des frais de bornage.
- Ignorance de l'intérêt de sécuriser les terres.

Dans le cadre du Projet évalué : Utilisation des Directives Volontaires pour accompagner les communes dans la sécurisation des terres ENDA PRONAT.

0% contre **9,5%** sur 305 producteurs ont des titres sur leurs parcelles.

Recommandations

Inscrire dans le cadre réglementaire sénégalais :

- le quota d'au moins 30% dans les terres réhabilitées pour les femmes
- l'allègement/gratuité des frais de bornage

L'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et les alliances stratégiques comme une bonne pratique pour un accès sécurisé des femmes à la terre.



www.ipar.sn

